

École CentraleSupélec
Procès-verbal du Conseil Restreint aux Professeurs des Universités et
Maîtres de conférences (extrait)

19 novembre 2015

Présents : Fabien Bellet, Céline Hudelot, Christophe Laux, Pascale Le Gall
Invitée : Estelle Iacona

Pour les PEDR (campagne 2016), le Conseil Restreint propose les critères d'attribution suivants :

- Premier groupe (candidats classés par le CNU dans les premiers 20%) : prime systématique de 8000 €.
- Deuxième groupe (candidats classés par le CNU dans les 30% suivants) : prime systématique de 5000 €.
- Troisième groupe (candidats classés par le CNU dans les derniers 50%) : systématiquement pas de prime

Le montant des primes ne devrait pas être modulé et devrait être identique pour les Maîtres de conférences et les Professeurs des universités.

Le Conseil Restreint motive ces choix de la façon suivante :

- Concernant les montants, le niveau pour le deuxième groupe est celui qui était précédemment fixé à CentraleSupélec et le niveau pour le premier groupe correspond à environ 1,5 fois ce montant.
- Concernant la non modulation des montants, le Conseil Restreint ne s'estime pas compétent pour effectuer un classement relatif des candidats au sein d'un groupe, et par ailleurs, il ne souhaite pas le faire.
- Concernant la non distinction entre les deux corps, le Conseil Restreint souhaite marquer son soutien aux Maîtres de conférences en leur attribuant les mêmes montants que les Professeurs des universités.

Le Conseil Restreint propose enfin d'adopter les principes suivants :

- CentraleSupélec ayant choisi de faire appel au CNU pour les évaluations des candidatures, celles-ci devraient être suivies systématiquement et sans modification. En particulier, la situation locale des candidats dans l'établissement ne devrait pas être prise en compte dans la décision d'attribuer ou pas la PEDR.
- Seuls les avis globaux sur les candidats devraient être utilisés. En effet, les classements dans les sous-critères P, E, D et R, sont trop variables d'une section CNU à une autre pour être utilisables de manière équitable.

Fabien Bellet
Secrétaire de séance

